

## ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

### FEUILLE DE PROCLAMATION n° 1/1

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par DE TOURNEMIRE Antoine	DE TOURNEMIRE Antoine	DE TOURNEMIRE Antoine
Liste conduite par	MAUREL Christine	MAUREL Christine
Liste conduite par	MARROC Paul	MARROC Paul
Liste conduite par	JAVELLE Johanna	JAVELLE Johanna
Liste conduite par	FAURIAT Sébastien	FAURIAT Sébastien
Liste conduite par	FITAL Fabienne	FITAL Fabienne
Liste conduite par	ESCORIHUELA Jean-Paul	ESCORIHUELA Jean-Paul
Liste conduite par	LAMBERT-PARRET Julie	LAMBERT-PARRET Julie
Liste conduite par	FERNANDES Serge	FERNANDES Serge
Liste conduite par	SPATARO Nadège	ROUX Sébastien
Liste conduite par	REY-BROT Adrien	SPAGNOL François
Liste conduite par	LEVREAUD Jessica	
Liste conduite par	DURIVAUT Nicolas	
Liste conduite par	PAYET Marie-Claude	
Liste conduite par	GUERIN Mathias	
Liste conduite par	MENTION-GORET Margaux	
Liste conduite par	GORET Amand	
Liste conduite par	DESSET-BAYNAL Julien	
Liste conduite par	TOSTAIN Vincent	
Liste conduite par	LAGENEBRE Joana	
Liste conduite par	REYNALD Gérard	
Liste conduite par	DOENIN Ambre	
Liste conduite par	HERAUD Jean-Claude	
Liste conduite par	GAURSOLLE Sabrina	
Liste conduite par ROUX Sébastien	ROUX Sébastien	
Liste conduite par	BAGOLLE Céline	
Liste conduite par	VOLF François	
Liste conduite par	PLATRIEZ Alica	
Liste conduite par	TONIAUX Christophe	
Liste conduite par SPAGNOL François	SPAGNOL François	
Liste conduite par	QUILICO Chantal	
Liste conduite par	PELE Christophe	
Liste conduite par	TEYCHENEY Christello	

Fait à Saint-Loubès

le 22 Mars 2026

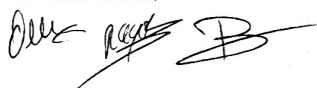
Le président,



Les représentants des listes de candidats,



Les membres du bureau,



(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon »

(2) A Paris des conseillers de Paris

(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipal.

(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.